



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
N°AO/Z00/DBA/12/2020

**FOURNITURE ET INSTALLATION DE CLIMATISEURS AU SIEGE DE LA
BCEAO ET AU CENTRE AERE DE YOFF A DAKAR**

AOUT 2020

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

I.1. Introduction

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

I.2. Objet

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les prestations relatives à la fourniture et à l'installation de climatiseurs au Siège de la BCEAO sis à l'Avenue Abdoulaye FADIGA et au Centre Aéré situé à Yoff-Dakar.

I.3. Allotissement

Le dossier d'appel d'offres porte sur les deux (2) lots distincts ci-après :

- **Lot 1** : Fourniture et installation de climatiseurs de type «Split-System» dans divers locaux du Siège ;
- **Lot 2** : Fourniture et installation de climatiseurs de type «Split-System» au Centre Aéré.

Chaque candidat est libre de soumissionner pour le(s) lot(s) de son choix.

I.4. Visite des lieux

En raison de la lutte contre la propagation de la pandémie de la Covid-19, les visites de chantiers sont suspendues au niveau du Siège de la BCEAO. Cependant, tout candidat souhaitant obtenir des renseignements complémentaires nécessaires à la préparation de sa soumission peut formuler ses questions par courriel à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int.

I.5. Conditions de participation à l'appel d'offres

La participation au présent appel d'offres est ouverte à tous les soumissionnaires éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondantes aux exigences du cahier des charges. Il convient de préciser que les sociétés impliquées dans le financement des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux et le terrorisme, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel à concurrence.

I.6. Groupement

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, la seule forme acceptée est le groupement solidaire. A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra en outre indiquer le chef de file dudit groupement.

I.7. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins cent vingt (120) jours à compter de la date de dépôt.

I.8. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française. Les notices des climatiseurs pourront être formulées dans une autre langue, à condition d'être accompagnées d'une traduction en français des passages pertinents.

I.9. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.10. Monnaie de soumission

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.11. Modalités de paiement

En cas d'attribution, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance de démarrage de trente pour cent (30 %) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un établissement de crédit agréé par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale dans un délai de vingt-huit (28) jours à compter de la date de signature du procès-verbal de réception provisoire ;
- soixante-cinq pour cent (65 %) à l'installation conforme des climatiseurs, attestée par la signature du procès-verbal de réception provisoire non assorti de réserves ;
- cinq pour cent (5 %) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie d'un (1) an ou sur présentation d'une caution de garantie d'égal montant délivrée par un établissement de crédit agréé par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale dans un délai d'un (1) an, vingt-huit (28) jours à compter de la date de signature du procès-verbal de réception définitive.

I.12. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent contrat, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

I.13. Présentation des soumissions

Les offres devront comprendre les quatre (4) parties distinctes ci-après :

- une lettre de soumission ;
 - une présentation de la société ;
 - une proposition technique ;
 - une proposition financière.
-

I.13.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint à l'**annexe I** précisant tous les éléments de sa proposition.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

I.13.2. Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire comprendra :

- une présentation générale de la société (dénomination, Siège social, domaines de spécialisation, partenaires, etc) ;
- toute information indispensable à une bonne connaissance du soumissionnaire.

En cas de sous-traitance, les mêmes informations concernant le sous-traitant devront être communiquées à la Banque Centrale.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra fournir dans son offre une copie des documents attestant de son statut juridique, son numéro d'immatriculation le cas échéant ainsi que ses références bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

I.13.3. Offre technique

L'offre technique comprendra :

- les caractéristiques techniques, normes de performance et prospectus en couleur des climatiseurs, etc ;
- la formulation d'avis et remarques ;
- les références techniques similaires dans le domaine de la fourniture et l'installation de climatiseurs ;
- la liste et les CV des personnes chargées de l'exécution du marché, le cas échéant (qualifications et expérience) ;
- le nom et les coordonnées du représentant local pour la prise en charge de la maintenance des climatiseurs ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

I.13.4. Offre financière

Les prix devront être établis en hors taxes et hors douane, conformément au cadre de devis estimatif joint à l'**annexe II** et comprendre tous les frais exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison et l'installation des climatiseurs (transport, assurance, transit départ et arrivée, déchargement, dépotage et installation).

Les prix indiqués par le soumissionnaire doivent être établis en hors taxes et hors douane. Ils sont fermes, non révisables et comprennent tous les coûts récurrents durant le cycle de vie des climatiseurs, conformément à la méthodologie TCO «Total Cost of Ownership - Coût total de possession». A cet égard, il devra obligatoirement renseigner le tableau joint à l'**annexe III**.

I.14. Date et heure limites de transmission des dossiers

En raison de la lutte contre la propagation de la pandémie de la Covid-19, les offres seront exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int au plus tard le **vendredi 4 septembre 2020 à 12 heures TU**, délai de rigueur. **Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne sera recevable.**

Pour tout renseignement complémentaire, les soumissionnaires peuvent s'adresser à la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courrier électronique à l'adresse susvisée.

I.15. Evaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la réception, à la vérification de conformité, à l'évaluation ainsi qu'au classement des offres reçues. Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Pour chaque lot, l'évaluation des offres se fera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, qui s'effectuent au regard des critères économiques et financiers, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché peut faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Pour chaque lot, le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est la plus économiquement avantageuse, en terme de ratio qualité/Coût.

I.16. Publication des résultats et notification provisoire

Les résultats provisoires de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO. A cet égard, tout candidat peut former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines, dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés à compter de la date de publication des résultats provisoires. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours ouvrés maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

Lorsque les motifs exposés ne sont pas substantiels ou de nature à remettre en cause la décision d'attribution, la Banque Centrale n'est pas tenue de donner suite au recours. Dans ce cas, le recours doit être également considéré comme rejeté.

I.17. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités techniques et financières du prestataire retenu à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification tiendra compte, notamment, de la capacité et la solvabilité financières du soumissionnaire. Elle pourrait se fonder sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Le cas échéant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale examinera l'offre classée deuxième, puis appréciera également la capacité de ce soumissionnaire à exécuter le marché de façon satisfaisante.

I.18. Lieu de livraison et d'installation

La livraison des climatiseurs commandés se fera en DAP «Delivered At Place» selon les incoterms 2010 dans les locaux du Siège de la BCEAO sis Avenue Abdoulaye FADIGA et du Centre Aéré, à Dakar. Les installations devront se faire conformément aux descriptions du présent cahier des charges.

En cas de non-conformité, le retour des climatiseurs se fera entièrement à la charge du fournisseur.

I.19. Délais de livraison et d'installation

Chaque soumissionnaire doit indiquer le délai de livraison pour lequel il s'engage.

Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1 ‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3 %) du prix du marché.

I.20. Réception

La réception sera effectuée en deux temps selon la procédure suivante :

- réception provisoire, après l'installation des climatiseurs et le constat de leur bon fonctionnement ;
- réception définitive, à la fin de la période de garantie d'un (1) an, après la levée des éventuelles réserves.

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux parties.

I.21. Garantie

Les climatiseurs devront être livrés neufs. Ils devront être couverts par une garantie constructeur d'une durée d'un (1) an, pièces et main-d'œuvre dans les locaux du Siège et du Centre Aéré de la BCEAO.

Pendant la période de garantie, les interventions se feront dans les locaux de la BCEAO. Toutefois, en cas de nécessité, le retour du matériel en atelier sera à la charge du titulaire du marché.

La date de prise d'effet de la garantie ne devra pas être antérieure à la date de livraison figurant sur le bordereau de livraison.

La garantie devra couvrir les vices cachés pouvant affecter le fonctionnement des climatiseurs, la fourniture de pièces détachées ainsi que tous les frais liés aux réparations qui sont effectuées (transport, déplacement, hébergement, main-d'œuvre, etc.) durant la période de référence.

I.22. Agrément

Les soumissionnaires, non fabricants, devront fournir, dans leurs offres, les copies d'agréments des constructeurs.

I.23. Litiges et contestations

Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, tout différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un arbitre ad hoc désigné par la CCJA.

L'arbitrage se déroulera en langue française, à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la partie succombante.

I.24. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires sont invités à prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int. Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int. A ce titre, les soumissionnaires sont invités à consulter régulièrement le site.

DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DES PRESTATIONS ET CARACTERISTIQUES DES APPAREILS

II.1. Prestations attendues

Les prestations attendues concernent :

- la dépose et la reprise des appareils à remplacer ;
- la fourniture de nouveaux appareils y compris tous les accessoires de pose ;
- l'installation des nouveaux appareils dans les locaux ci-après désignés (point II.2) ;
- la mise en service des appareils et les essais de fonctionnement des nouvelles installations.

NB : Les travaux se feront toutes sujétions comprises.

II.2 : Lot 1 : Fourniture et installation de climatiseurs de type «Split-System» dans divers locaux du Siège

Les caractéristiques des nouveaux appareils à installer sont récapitulées dans les tableaux ci-après. Les climatiseurs seront économes en consommation électrique, de type INVERTER ou équivalent. Leurs puissances sont identiques à celles des climatiseurs à remplacer.

Tour : 6

Niveau	Lieu	Nombre	Désignation	Puissance
9 ^{ème} étage	Salle des marchés	2	INVERTER ou équivalent.	2 CV
Sous-sol	Local Onduleur SS18	1	INVERTER ou équivalent.	3 CV
Rez-de-chaussée	Local courrier	1	INVERTER ou équivalent.	3 CV
19 ^{ème}	Machinerie Ascenseur quadriplex	1	INVERTER ou équivalent.	3 CV
Guérite	Local Police	1	INVERTER ou équivalent.	3 CV

Bâtiment R+12 : 3

Niveau	Lieu	Nombre	Désignation	Puissance
6 ^{ème}	Bureau 618	1	INVERTER ou équivalent.	2 CV
Rez-de-chaussée	Local chauffeur	1	INVERTER ou équivalent.	2 CV
Rez-de-chaussée	Local onduleur	1	INVERTER ou équivalent.	2 CV

COFEB : 4

Niveau	Lieu	Nombre	Désignation	Puissance
3 ^{ème}	Salle Informatique	2	INVERTER ou équivalent.	3 CV
4 ^{ème}	Secrétariat	1	INVERTER ou équivalent.	3 CV
1 ^{er}	Salle d'attente	1	INVERTER ou équivalent.	3 CV

II.3 : Lot 2 : Fourniture et installation de climatiseurs de type «Split-System» au Centre Aéré.

Les caractéristiques des nouveaux appareils à installer sont récapitulées dans les tableaux ci-après. Elles sont identiques à celles des climatiseurs à remplacer.

Lieu	Nombre	Désignation	Puissance
Chambres	10	Split mural	1,5 CV
Case de cérémonie	3	Split allège	3

ANNEXE I : Formulaire de soumission

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

Objet : Fourniture et installation de climatiseurs au Siège et au Centre aéré de la BCEAO.

Nous, soussignés.....soumettons, par la présente, une offre de prix pour la fourniture et l'installation de climatiseurs au Siège et au Centre aéré de la BCEAO suivant les lots ci-après :

- **Lot 1** : Fourniture et installation de climatiseurs de type «Split-System» dans divers locaux du Siège pour un montant de FCFA ;
- **Lot 2** : Fourniture et installation de climatiseurs de type «Split-System» au Centre Aéré pour un montant de FCFA.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire

ANNEXE II : Cadres de devis quantitatifs et estimatifs par lot

Lot 1 : Fourniture et installation de climatiseurs de type «Split-System» dans divers locaux du Siège

Désignation	Qté	Prix unitaire (F CFA)	Prix total HT (F CFA)
I - CLIMATISEURS «SPLIT-SYSTEM» TYPE MURAL Fourniture et installation de climatiseurs type INVERTER ou équivalent (caractéristiques, marque et type, à préciser) <ul style="list-style-type: none"> - climatiseur à condenseur à air de 2 CV sous 230 V monophasé à 50 Hz - climatiseur à condenseur à air de 3 CV sous 230 V monophasé à 50 Hz - Reprise de tuyauteries en cuivre et isolation pour split aux divers emplacements 	2 7 ff		
II - CLIMATISEURS «SPLIT-SYSTEM» TYPE ALLEGE Fourniture et installation de climatiseurs type INVERTER ou équivalent (caractéristiques, marque et type, à préciser) <ul style="list-style-type: none"> - climatiseur à condenseur à air de 2 CV sous 230 V monophasé à 50 Hz - climatiseur à condenseur à air de 3 CV sous 230 V monophasé à 50 Hz - Reprise de tuyauteries en cuivre et isolation pour split aux divers emplacements 	3 1 ff		
III. ACCESSOIRES DE POSE <ul style="list-style-type: none"> - Coffrets mini opale 2 modules de 18 mm MERLIN GERIN ou équivalent pour disjoncteur à poser (si nécessaire) - Disjoncteurs bipolaires courbe C de marque MERLIN GERIN, LEGRAND, HAGER ou équivalent, convenablement dimensionnés pour la protection des appareils - Câbles souples, convenablement dimensionnés, pour liaisons électriques aux divers emplacements - Fluide frigorigène pour complément de charge des appareils (nature du fluide à préciser) - Supports métalliques ou dalles en béton pour les unités de condensation (si nécessaire) 	U U ml Kgs nbre		
IV. Main d'œuvre pour l'installation, le raccordement et la mise en service	Ens		
V. Reprise des climatiseurs déposés (moins-value)	FF		
MONTANT GLOBAL HT/ HDD			

Lot 2 : Fourniture et installation de climatiseurs de type « Split-System » au Centre Aéré.

Désignation	Quantité	Prix unitaire (F CFA)	Prix total HT (F CFA)
I - CLIMATISEURS «SPLIT-SYSTEM» TYPE MURAL Fourniture et installation de climatiseurs (caractéristiques, marque et type, à préciser) <ul style="list-style-type: none"> - climatiseur à condenseur à air de 1,5 CV sous 230 V monophasé à 50 Hz - Reprise de tuyauteries en cuivre et isolation pour split aux divers emplacements 	10 ff		
II - CLIMATISEURS «SPLIT-SYSTEM» TYPE ALLEGE Fourniture et installation de climatiseurs (caractéristiques, marque et type, à préciser) <ul style="list-style-type: none"> - climatiseur à condenseur à air de 3 CV sous 230 V monophasé à 50 Hz - Reprise de tuyauteries en cuivre et isolation pour split aux divers emplacements 	3		
III - ACCESSOIRES DE POSE <ul style="list-style-type: none"> - Coffrets mini opale 2 modules de 18 mm MERLIN GERIN ou équivalent pour disjoncteur à poser (si nécessaire) - Disjoncteurs bipolaires courbe C de marque MERLIN GERIN, LEGRAND, HAGER ou équivalent, convenablement dimensionnés pour la protection des appareils - Câbles souples, convenablement dimensionnés, pour liaisons électriques - Fluide frigorigène pour complément de charge des appareils (nature du fluide à préciser) - Supports métalliques ou dalles en béton pour les unités de condensation (si nécessaire) 	U U ml Kgs nbre		
IV. Main d'œuvre pour l'installation, le raccordement et la mise en service	Ens		
V. Reprise des climatiseurs déposés (moins-value)	FF		
MONTANT GLOBAL HT/ HDD			

NB : Ces cadres de devis quantitatifs et estimatifs sont donnés à titre indicatif. Ils peuvent donc être complétés sur la base de l'expérience et l'expertise de chaque soumissionnaire.

Par ailleurs, les soumissionnaires devront obligatoirement tenir compte de l'environnement marin très corrosif au Centre Aéré. Les équipements, qu'il proposera, doivent pouvoir résister à l'embrun marin.

ANNEXE III : AUTRES INFORMATIONS A COMMUNIQUER

Le soumissionnaire devra fournir, pour chaque équipement, les informations ci-après :

Désignation	
Marque	
Modèle	
Durée de vie	
Caractéristiques électriques (tension d'alimentation fréquence, puissance électrique)	
Normes de référence	
Liste et coûts des pièces de rechange	
